

REÇU LE

20 NOV. 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES  
MONSIEUR FRANCK DAILLY  
3BIS RUE DE FRANCE  
BP 90019  
57320 BOUZONVILLE

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH/pt-232.10/2020  
Objet : Elaboration PLU  
Commune : HUNTING  
Affaire suivie par : S. HISIGER

**Siège Social**

64 avenue André Malraux  
CS 80015  
57045 Metz cedex 01  
Tél. : 03 87 66 12 30  
Fax : 03 87 50 28 67  
Correspondant Email :  
accueil@moselle.chambagri.fr

Metz, le 22 octobre 2020

Monsieur,

Par courriel reçu le 21 octobre dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par la commune de HUNTING pour procéder à l'élaboration de son PLU et je vous en remercie.

L'étude de ce dossier montre que ce projet a été construit en bonne concertation avec la profession agricole.

Comme indiqué lors des réunions préalables à l'arrêt de ce projet, notre Compagnie demande que le règlement de la zone Nx située au Sud de l'assiette bâtie de la commune (parcelles n°42 et 43) puisse permettre (en plus de l'extension limitée des bâtiments existants) la construction de bâtiments agricoles sur une emprise au sol maximum de 500 m<sup>2</sup> et une hauteur maximum de 5 mètres. Un reclassement en A de cette zone Nx et de l'ensemble de la zone N située à l'Ouest et au Sud de celle-ci pourrait également être envisagé.

Par conséquent et en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet, sous cette réserve, un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

→ Usiba

LE PRESIDENT

Xavier LEROND